

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Membres
du Bureau Communautaire**

Titulaires : 27

Membres présents : 17

Membres représentés : 2

Votants : 19

Date de la convocation

22 novembre 2022

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 28 novembre 2022 à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni au Pôle administratif de la CCALN à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de **Monsieur DOVERGNE Alain**

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames BERTOUX Julia, PREVOST Anne-Marie, DOUAY Sonia

Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, DURAND Pierre, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, LEROY Jean-Maurice

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs BEAUMONT Joël, LESCUREUX André, VERONT Fabrice, DUTILLEUX Olivier, VAN OOTEGHEM J. Michel, LEVASSEUR Roger, CHANTRELLE Brice

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. BOUCHER Michel de MAROTTE Philippe

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames RAMON Marie-Gabrielle, PATRICE-BOURDELLE Christine, RIHET Anne, PERONNET, Fabienne

Messieurs LAMOTTE Dominique, CAPELLE Hubert, DELANAUD Stéphane, MAROTTE Philippe, TOURNIQUET Gautier, WABLE Vincent

OBJET : Marché Acquisition, installation et maintenance de matériels informatiques

Rapport de Monsieur Alain DOVERGNE, Président de la CCALN

Vu le Marché en Procédure Adaptée lancé en application de l'article L 2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu le règlement de consultation, les CCAP et CCTP,

Vu les critères de jugement des offres,

Vu l'analyse des 3 offres reçues,

Vu les entretiens du 18 novembre avec les trois prestataires ayant remis une offre,

Le marché a pour objet l'acquisition, l'installation et la maintenance de matériels informatiques. Il est composé d'une partie sur la maintenance des équipements informatiques et l'autre partie sur l'acquisition d'un serveur et de ses éléments.

Le marché est établi pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} Janvier 2023 (renouvelable 2 fois)

Il sera préalablement établi un audit du système informatique.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 Abstentions : M. DURAND, Mme PATRICE BOURDELLE),
le Bureau communautaire :**

- Décide d'attribuer à la société DETECTIT 53 route nationale 80480 Dury (Numéro de SIRET : 82419762800020) le marché ayant pour objet l'acquisition, l'installation et la maintenance de matériels informatiques pour un montant de 40 472,50 € HT suivant les actes d'engagement respectifs et bordereaux des prix ci-joints,
- Confirme que la mise au point du marché fera l'objet d'un avenant pour tenir compte de l'audit contractuel,

- Délègue et autorise le Président et le 1^{er} Vice-président à signer les marchés, l'avenant de mise au point du marché et tous les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le **28 NOVEMBRE 2022**
à Ailly sur Noye

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 30/11/2022

Affiché le ... 30/11/2022



Le Président,

Alain DOVERGNE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

ATTRI1

ACTE D'ENGAGEMENT¹

Alors qu'un acte d'engagement était autrefois requis de l'opérateur économique soumissionnaire lors du dépôt de son offre, sa signature n'est plus aujourd'hui requise qu'au stade de l'attribution du marché public.

Le formulaire ATTRI1 est un modèle d'acte d'engagement qui peut être utilisé par l'acheteur, s'il le souhaite, pour conclure un marché public avec le titulaire pressenti.

Il est conseillé aux acheteurs de renseigner les différentes rubriques de ce formulaire avant de l'adresser à l'attributaire. Ce dernier retourne l'acte d'engagement signé, permettant à l'acheteur de le signer à son tour.

En cas d'allotissement, un formulaire ATTRI1 peut être établi pour chaque lot. Lorsqu'un même opérateur économique se voit attribuer plusieurs lots, un seul ATTRI1 peut être complété. Si l'attributaire est retenu sur la base d'une offre variable portant sur plusieurs lots, soit un acte d'engagement est établi pour les seuls lots concernés, soit l'acte d'engagement unique mentionne expressément les lots retenus sur la base d'une offre variable.

En cas de groupement d'entreprises, un acte d'engagement unique est rempli pour le groupement d'entreprises.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 23612-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Objet de l'acte d'engagement

☒ **Objet du marché public**

ACQUISITION, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE MATERIELS INFORMATIQUES

☒ Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1. ☒ à l'ensemble du marché public (en cas de non allotissement) ;
☐ au lot n° ou aux lots n° du marché public (en cas d'allotissement) ;
(Indiquer l'intitulé du ou des lots tel qu'il figure dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)

2. ☐ à l'offre de base ;

☐ à la variante suivante :

3. ☒ avec les prestations supplémentaires suivantes :

CONTRAT D'INFOGÉRANCE SUR LES 45 ORDINATEURS LISTÉS

B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire

B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- ☐ CCAP n°
- ☐ CCAG :
- ☐ CCTP n°
- ☐ Autres :... REGLEMENT DE CONSULTATION 72000000-5

et conformément à leurs clauses,

☒ le signataire

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

☒ engage la société DETECTIT sur la base de son offre ;

DETECTIT 53 route nationale 80480 DURY, adresse électronique : contact@detectit.fr, numéro de téléphone 09 71 00 12 90
son numéro SIRET : 82419762800020

☐ l'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :

☐ aux prix indiqués ci-dessous ;

☒ Taux de la TVA : 20%

☒ Montant hors taxes² :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à : 40 472,50 € HT hors contrat mensuel (infogérance , antivirus, sauvegarde)

Montant hors taxes arrêté en lettres à : Quarante mille quatre cent soixante douze euros et cinquante centimes hors taxes.

☒ Montant TTC⁴ :

Montant TTC arrêté en chiffres à : 48 567 €

Montant TTC arrêté en lettres à : Quarante huit mille cinq cent soixante sept euros

OU

☐ aux prix indiqués ci-dessous ou dans l'annexe financière jointe au présent document.

² Le montant de l'offre établie à partir de prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

⁴ Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

B2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

(En cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché public, le groupement d'opérateurs économiques est :
 (Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

 Nom de l'établissement bancaire : CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE

 Numéro de compte : IBAN : FR76 1870 6000 0097 5396 1607 675
 RIB : 18706 00000 97539616076 CLE : 75

B4 - Avance ([article R. 2191-3](#) ou [article R. 2391-1](#) du code de la commande publique)

Je renonce au bénéfice de l'avance : ☐ Non ☒ Oui
 (Cocher la case correspondante.)

B5 - Durée d'exécution du marché public

La durée d'exécution du marché public est de ..12.....mois ou jours à compter de :
 (Cocher la case correspondante.)

- ☐ la date de notification du marché public ;
☐ la date de notification de l'ordre de service ;
☒ la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : ☐ Non ☒ Oui
 (Cocher la case correspondante.)

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : ...4.....
- Durée des reconductions : ...1 an.....

C - Signature du marché public par le titulaire individuel ou, en cas d'absence, par le représentant dûment habilité ou chaque membre du groupement

Attention, si le soumissionnaire (individuel ou groupement d'entreprises) a présenté un sous-traitant au stade du dépôt de l'offre et que l'acte spécial concernant ce sous-traitant n'a pas été signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné, il convient de faire signer ce DC4 par le bails du formulaire ATTRI2.

C1 – Signature du marché public par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
ERIC POURRE DIRIGEANT	DURY LE 02/11/2022	 detectit Votre partenaire informatique 53 route Nationale 80480 DURY Tél. : 09 21 00 12 90 contact@detectit.fr RCS 824197628 AMIENS SIRET 82419762800020 Code APE 6202A

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

C2 – Signature du marché public en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (article R. 2142-23 ou article R. 2342-12 du code de la commande publique) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint OU ☐ solidaire

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- ☐ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)
- ☐ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)
- ☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.
(hors cas des marchés de défense ou de sécurité dans lequel ces documents ont déjà été fournis).

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

(Cocher la case correspondante.)

- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
- ☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification et signature de l'acheteur.

■ Désignation de l'acheteur

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante.)

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Siège : 144, rue du Cardinal Mercier 80110 MOREUIL

Pôle Administratif : Zone d'Activités du Val de Noye – Route de Boves – Hôtel d'entreprises 80250 AILLY SUR NOYE

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager l'acheteur qu'il représente.)

Monsieur le Président, Alain DOVERGNE

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances)

(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire

(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

■ Imputation budgétaire

Pour l'État et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A DURY , le 02/11/2022

Signature Le Président, Alain
DOVERGNE
(L ✓)



Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le

SLO

ID : 080-200070969-20221128-2022_2811_05-DE

Date de la dernière mise à jour : 01/04/2019.





Votre partenaire informatique

www.detectit.fr
09 71 00 12 90

PRESENTATION COMMERCIALE



CLOUD



SERVEURS



VIDÉO
SURVEILLANCE



RÉSEAUX
LAN | WAN | VPN



AFFICHAGE
DYNAMIQUE



LOGICIELS
D'ENTREPRISE



TELEPHONE



SÉCURITÉ



POSTES
DE TRAVAIL

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le

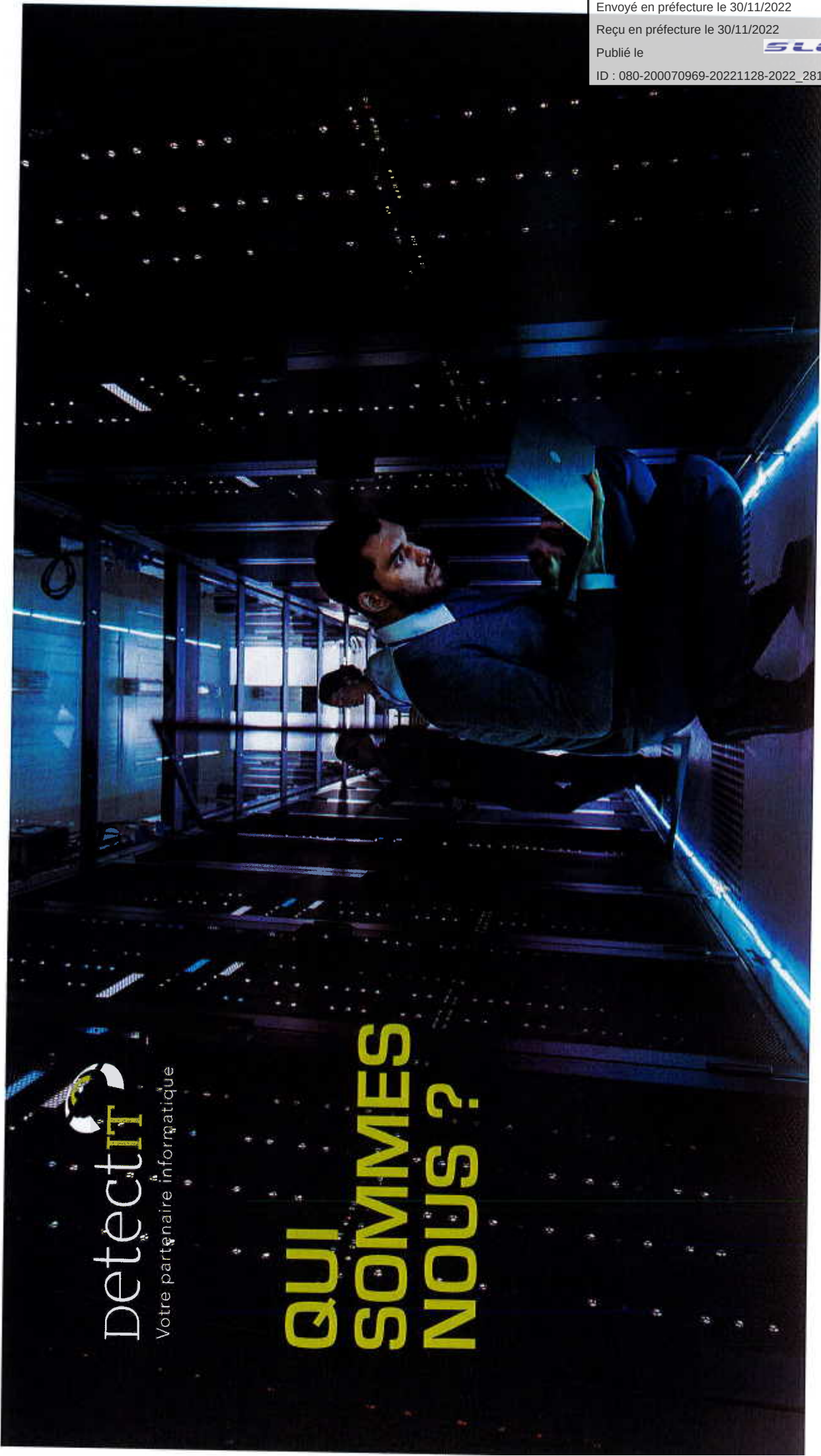
SLO

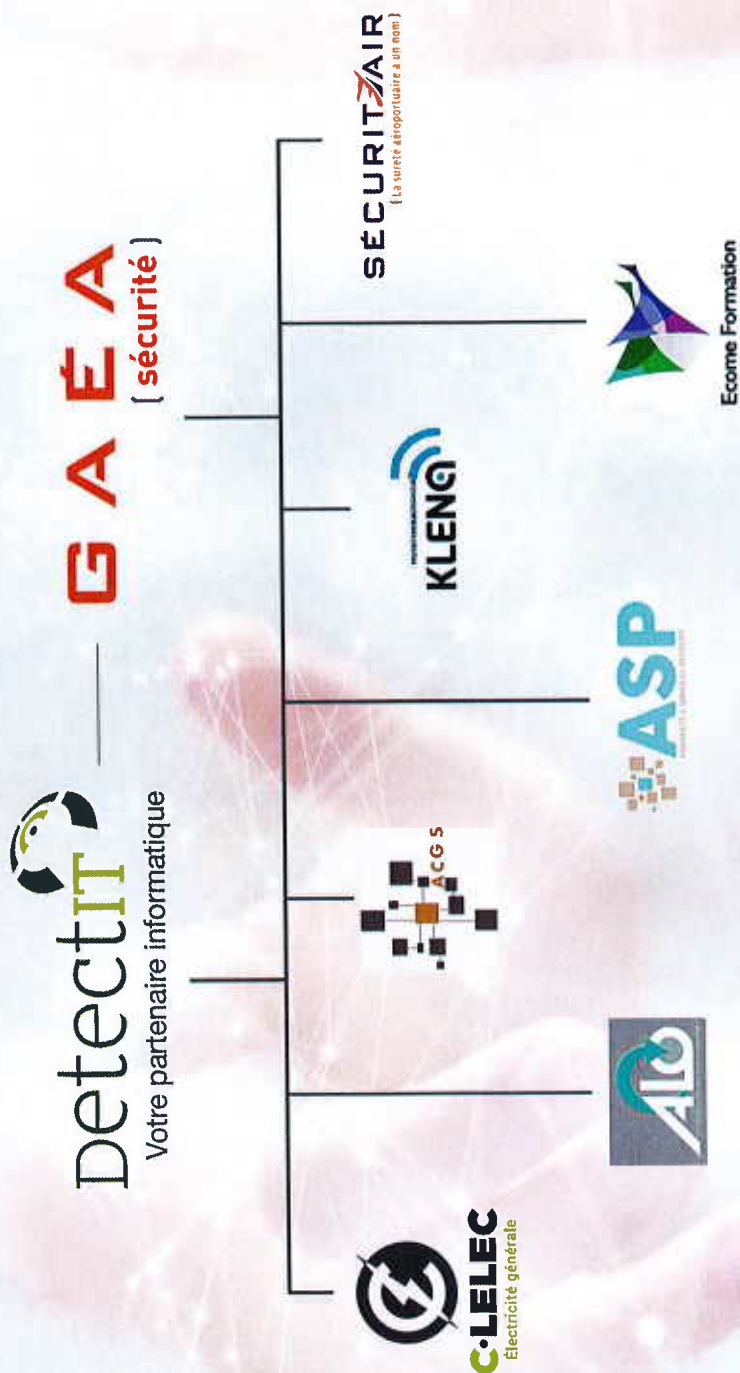
ID : 080-200070969-20221128-2022_2811_05-DE



Votre partenaire informatique

QUI SOMMES NOUS ?





2 Dirigeants
du groupe

9 Agences

32 M€
De chiffre
d'affaires

12%
De croissance



15 Business
managers

950 Collaborateurs

560 Clients
référéncés

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

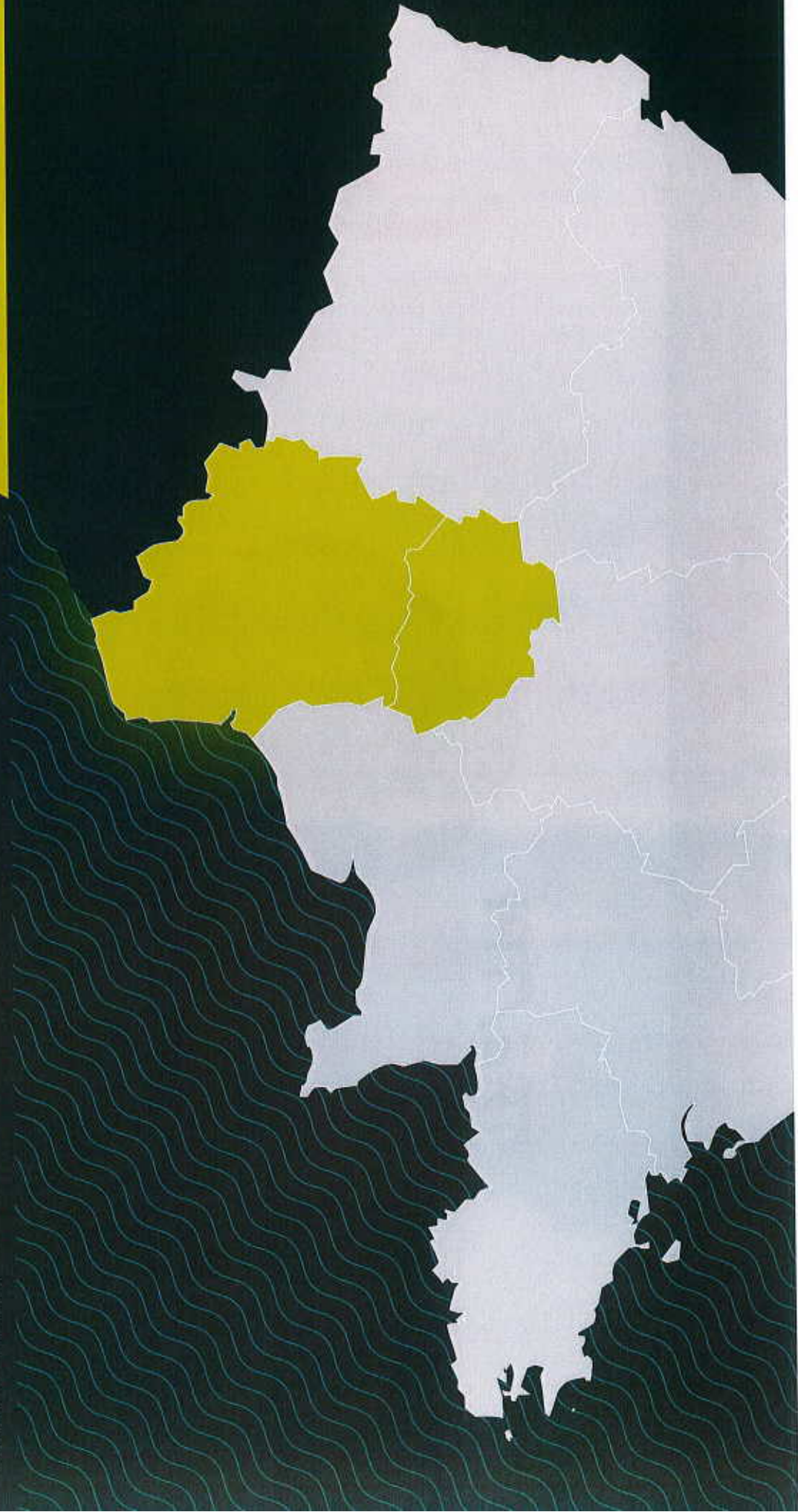
Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le

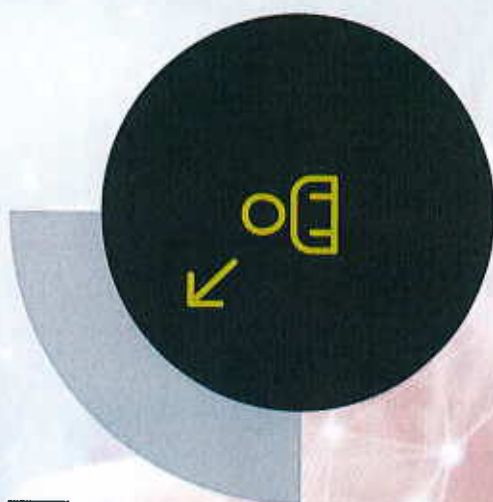
SLO

ID : 080-200070969-20221128-2022_2811_05-DE

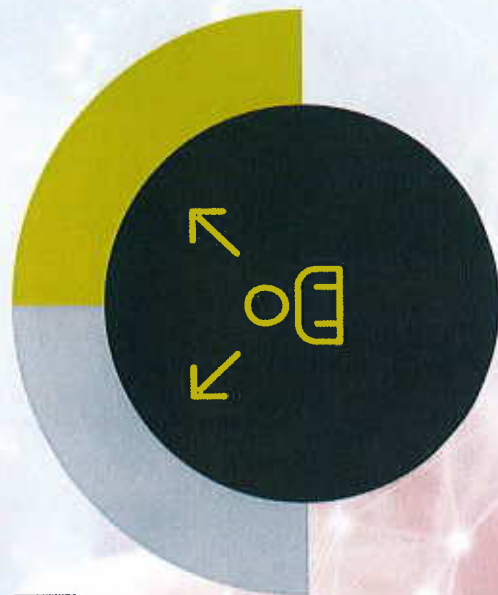
NOS ZONES D'INTERVENTION



TPE/TPI



TPE/TPI



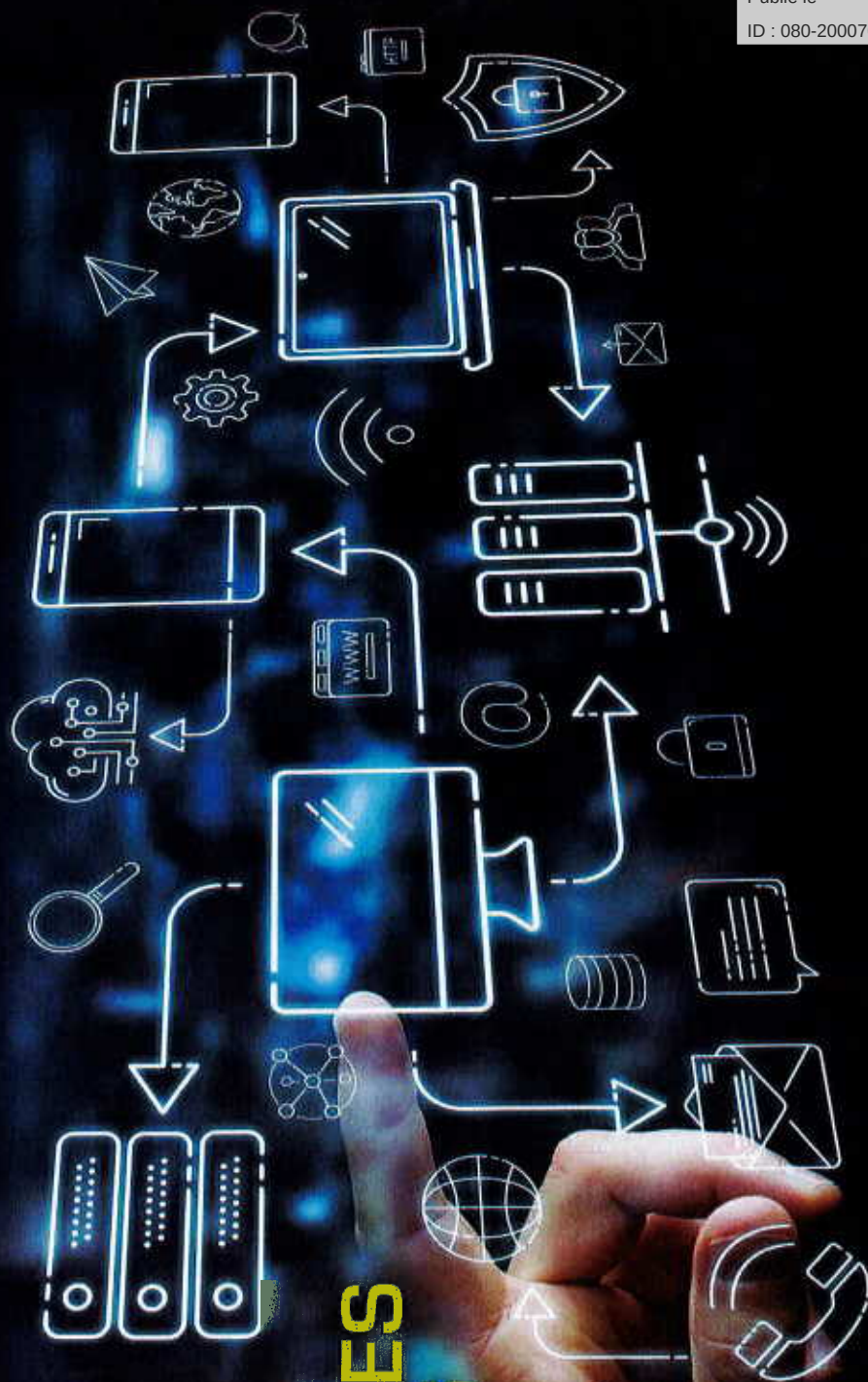
PME






Detectit
Votre partenaire informatique

NOS COMPÉTENCES TECHNIQUES



Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le

SLO

ID : 080-200070969-20221128-2022_2811_05-DE

NOS COMPÉTENCES TECHNIQUES

Notre équipe technique

- administrateurs réseaux (Bac+2 et Bac+3)
- ingénieurs (Bac+5)
 - > spécialistes de la gestion de réseaux informatiques de PME

Nos techniciens sont polyvalents, ils ont une vision globale des problématiques de nos clients. Ils sont ainsi plus impliqués et responsabilisés.

Nos administrateurs réseaux

- travaillent en relation avec des clients PME (de 10 à 250 postes informatiques)
- exécutent les tâches relatives à l'administration systèmes et réseaux
 - > assistance téléphonique et prise de contrôle à distance
 - > dépannages sur site
 - > installation et configuration de postes et serveurs
 - > administration des sauvegardes
 - > paramétrage de la sécurité, etc

Le label ExpertCyber est destiné à valoriser les professionnels en sécurité numérique ayant démontré un niveau d'expertise technique et de transparence dans les domaines de l'assistance et de l'accompagnement de leurs clients.

Développé par Cybermalveillance.gouv.fr, les principaux syndicats professionnels du secteur (Fédération EBEN, Cinov Numérique, Syntec Numérique), la Fédération Française de l'Assurance et avec le soutien d'AFNOR Certification, il couvre les domaines suivants :

- Systèmes d'informations professionnels (serveurs, messageries, logiciels bureautiques...);
- Téléphonie (serveurs téléphoniques professionnels);



Votre partenaire informatique

NOS CERTIFICATIONS

Microsoft
Partner



vmware

CITRIX partner
Distributor



Microsoft 365



Media4Display



FORTINET



aruba
a Hewlett Packard
Enterprise company



Envoyé en préfecture le 30/11/2022
Reçu en préfecture le 30/11/2022
Publié le
ID : 080-200070969-20221128-2022_2811_05-DE



Votre infrastructure

- vente de matériel et logiciels
- wifi
- infogérance
- audit
- Switch sécurité



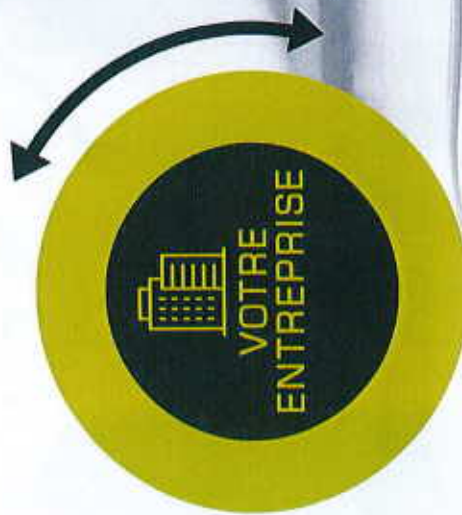
**VOTRE
ENTREPRISE**

NOS DOMAINES DE COMPÉTENCES



Votre infrastructure

- vente de matériel et logiciels
- wifi
- infogérance
- audit
- Switch sécurité



Solutions Collaboratives

- bornes d'accueil
- affichage dynamique indoor/outdoor
- visio
- paperboard digital
- salles de réunions

NOS DOMAINES DE COMPÉTENCES



Votre infrastructure

- vente de matériel et logiciels
- wifi
- infogérance
- audit
- Switch sécurité



Services hébergés

- hébergement serveurs
- PRA
- téléphonie
- liens internet
- messagerie
- sauvegarde



Solutions Collaboratives

- bornes d'accueil
- affichage dynamique indoor/outdoor
- visio
- paperboard digital
- salles de réunions



NOS DOMAINES DE COMPÉTENCES



Votre infrastructure

- vente de matériel et logiciels
- wifi
- infogérance
- audit
- Switch sécurité



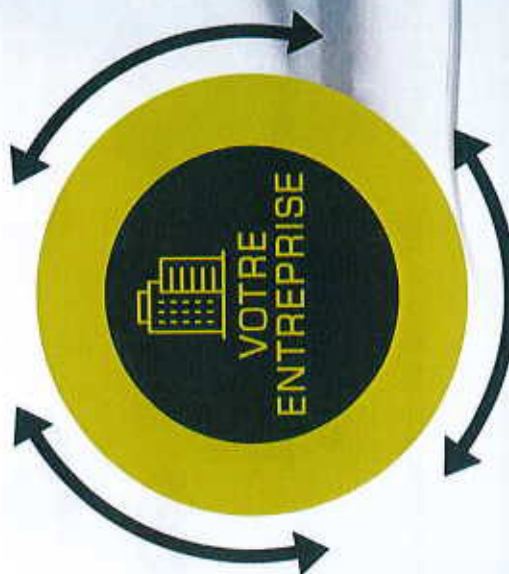
Services hébergés

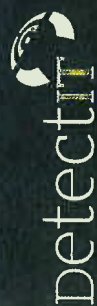
- hébergement serveurs
- PRA
- téléphonie
- liens internet
- messagerie
- sauvegarde



Solutions Collaboratives

- bornes d'accueil
- affichage dynamique indoor/outdoor
- visio
- paperboard digital
- salles de réunions





Votre partenaire informatique

NOS RÉFÉRENCES CLIENTS

DetectIT gère plus de 80 entreprises et assure la gestion partielle ou complète de leur informatique.



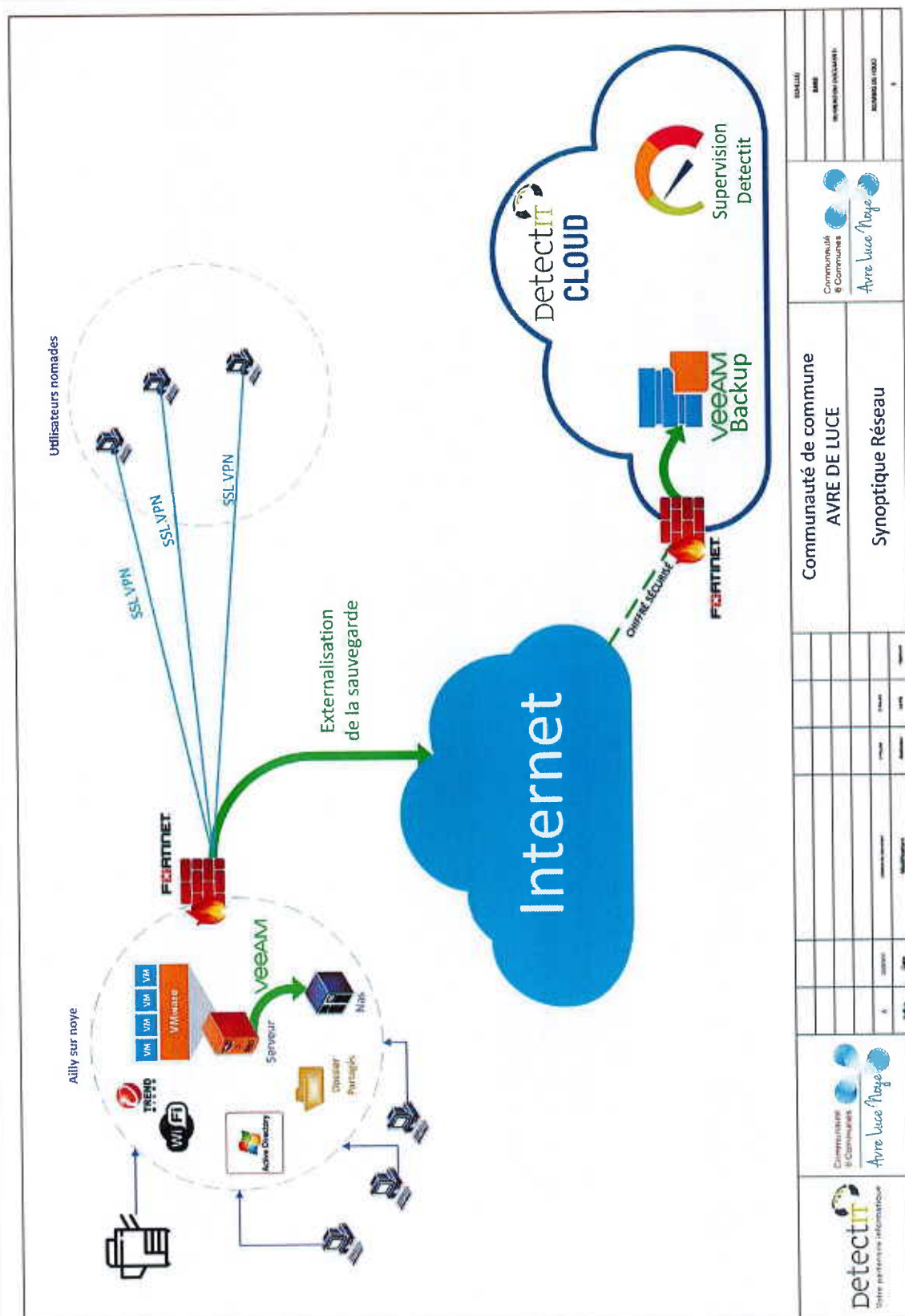


PROJET SÉCURITÉ INFORMATIQUE :

1-Proposition matériel







Étapes d'installations



Partie Serveur

- Préparation du matériel en atelier, maj des firmwares et des OS , configuration de l'IDRAC
- Installation de l'hyperviseur VMWARE et déploiement des différents systèmes d'exploitation sur le serveur
- Migration de l'Active directory pour la gestion des droits et de la sécurité
- Stratégie de sauvegarde locale et externalisée
- Mise en place de la supervision

Partie Postes de travail

- Déploiement de la solution centralisée antivirus Trend Micro
- Stratégie de sécurité des postes au travers des GPO (gestion des stratégies de groupe)
- Mise en place de l'outil d'inventaire de parc

Partie Sécurité réseau et firewall

- Installation de Firewall et mise en place des règles de sécurité
- Configuration des accès nomades pour les personnes extérieures (Sites distants, télétravail)
- Déploiement d'une solution Wifi avec contrôleur et portail visiteur



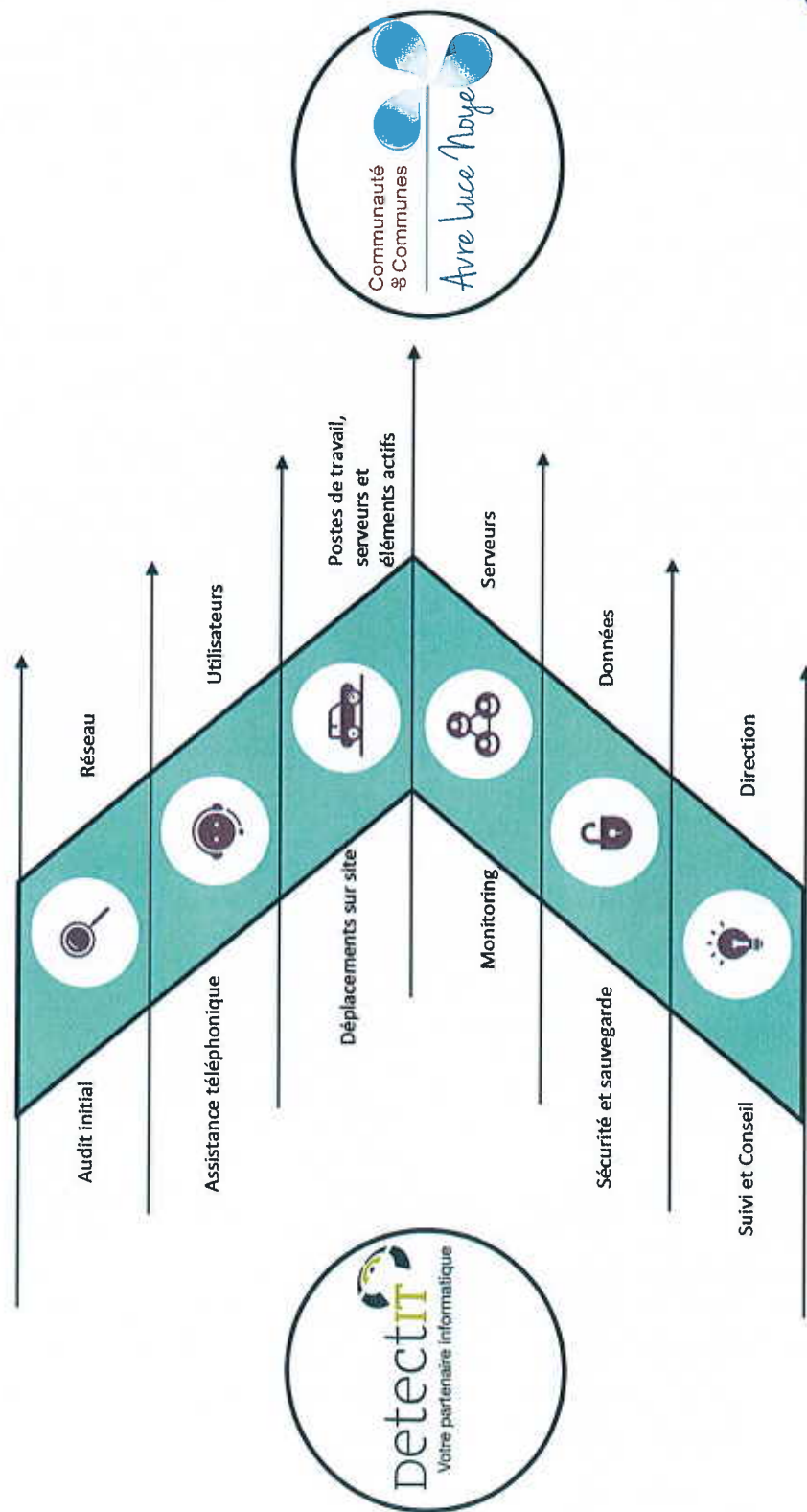
PROJET SÉCURITÉ INFORMATIQUE :

2-Proposition infogérance



Infogérance / Supervision

Schéma de synthèse



Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le

ID : 080-200070969-20221128-2022_2811_05-DE

DetectIT
Votre partenaire informatique

Infogérance / Supervision

Les avantages de l'Infogérance

Prestations illimitées

Nos interventions à distance ne sont pas limitées en nombre ni en temps. Nous intervenons autant de fois que vous en avez besoin. Pour maintenance (Hors matériel sortie de garantie), assistance et conseil.

Hotline dédiée

Notre assistance téléphonique est à votre entière disposition pour résoudre directement tous vos problèmes informatiques. Quelle que soit la question ou la difficulté rencontrée, nos techniciens vous répondent immédiatement.

Sécurité

La protection de votre réseau, comme de vos données, est un axe fondamental de notre prestation. C'est pourquoi nous assurons le suivi de vos sauvegardes.

Réactivité

DetectIT est basé à Amiens. Notre proximité géographique vous garantit la rapidité de nos interventions.

Suivi des interventions

L'ensemble de nos interventions donnent lieu à un suivi dans notre système d'informations. Vous accédez au suivi complet de votre compte sur votre demande.

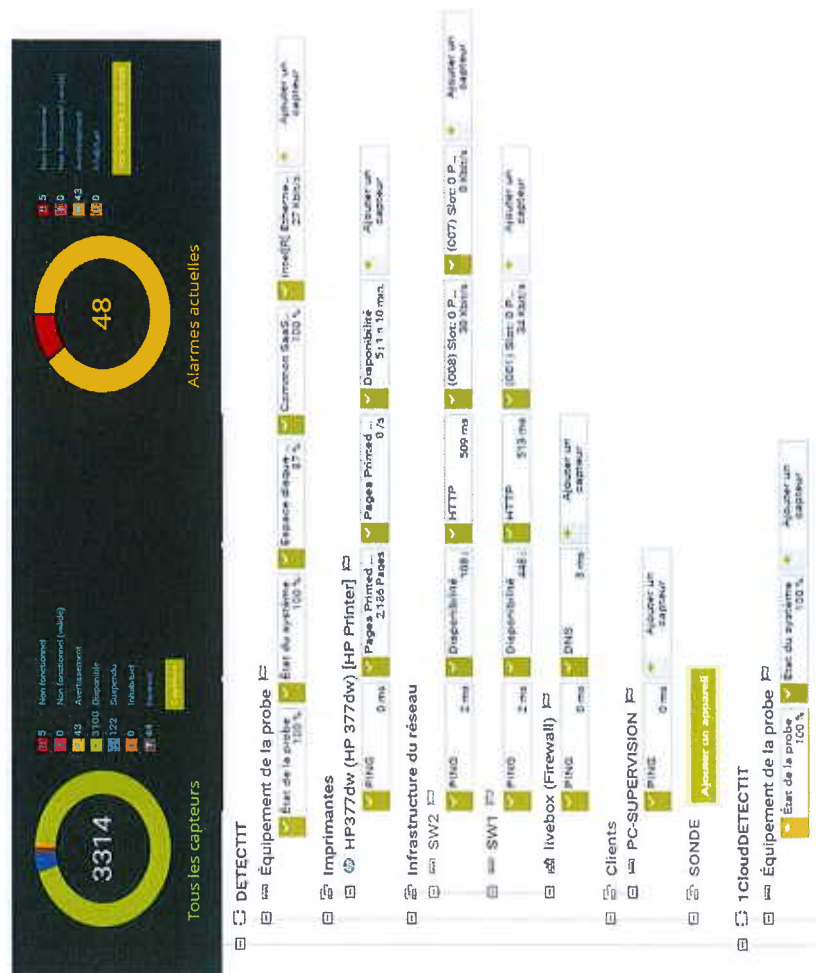
Prévention

Nos outils de monitoring surveillent votre réseau en temps réel, et nous permettent ainsi d'anticiper les pannes.

Infogérance / Supervision

Outils – Système de Supervision

Il regroupe l'ensemble des informations concernant votre infrastructure informatique (postes et serveurs, réseau, logiciels, points d'accès, configurations, points de vidéo surveillance,...). Installation sur votre réseau d'une sonde, sur laquelle nous paramétrons des points de contrôle(Serveurs, disques, postes de travail, détection incendie, vidéo,...). Réception en continu des points de contrôle par notre centre de services. Traitement et analyse de données afin d'alerter par mail, sms, sms vocaux. Dépannage à distance des anomalies détectées et intervention sur site si nécessaire en cas de souscription d'infogérance.



Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le

ID : 080-200070969-20221128-2022_2811_05-DE

detect
Votre partenaire init

Objectif de la Solution

Audit et Infogérance

Votre Environnement

- 45 utilisateurs postes informatiques - Windows (selon liste fournie)
- Serveur DELL

Audit technique

- Cette démarche permettra d'en avoir une photo détaillée et d'en assurer la maintenance et l'orientation avec l'aval du directeur de site
- Consultation du schéma Directeur
- Inventaire de l'infrastructure postes de travail par niveau de criticité
- Prise de connaissance des différents interlocuteurs externes
- Éventuels conseils pour l'amélioration de sécurité du réseau ou d'optimisation du système informatique par site
- La prestation est prévue sur une durée de 1 jours

Infogérance

- Le but est d'accompagner la structure sur le système d'information global.
- Assurer le bon fonctionnement en cas de problèmes complexes ou d'absence de DSI
- Assurer un conseil technique sous forme de projet et d'évolutivité de l'infrastructure
- Un réactivité garantie lors de détection de panne

Biais d'interventions

- Par téléphone : 09 71 00 12 90
- Par messagerie : ticket@detectit.fr
- Délai d'intervention : 4H
- Interlocuteur technique principal DetectIT

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le

ID : 080-200070969-20221128-2022_2811_05-DE

detectit
Votre partenaire informatique



PROJET SÉCURITÉ INFORMATIQUE :

3-Proposition tarifaire





Votre partenaire informatique

N° Devis	Date	Numéro de client
DE21489	28/10/22	3CCALN
Affaire suivie par		
Eric POURRE		Téléphone
		09 71 00 12 90

Communauté de Communes Avre Luce Noye

144 rue du Cardinal Mercier

80110 MOREUIL

Contact : M. CLAEYMAN Gérard

N° téléphone : 0322090319

E-mail : rh@avrelucaenoye.fr

Devis

Projet GLOBAL " SERVEUR-SECURITE - RESEAU "		Frais ponctuel		Abonnement mensuel	
Désignation	Qté	PU HT	Montant HT	PU HT	Montant HT
SERVEUR SERVEUR DELL POWEREDGE T550 - 16C - 128 Go de RAM Processeur Intel® Xeon®Silver 4314 , 24Mo Cache, 16C/32T, 2.4Ghz - 3.4Ghz, iDRAC Entreprise, mot de passe généré en usine Châssis de 3,5" comprenant jusqu'à 4 disques durs remplaçables à chaud Carte de contrôleur BOSS-S2 avec 2 cartes M.2 de 240 Go (RAID 1) Adaptateur PERC H755 4 * 960GB SSD SATA Read Intensive 6Gbps 512 2.5in Hot-plug (RAID 5 + 1 SPARE soit 2.5To utile) 2 * 4TB 7.2K RPM SATA 6Gbps 512n 3.5in Hot-plug (RAID 1 soit 3.6 To utile) 4 * 32 Go RDIMM, 3200MT/s, Double rangé Broadcom 5720 Dual Port 1Gb On-Board LOM Double alimentation électrique câblé connexion à chaud 800W iDRAC9 Enterprise 15G 1 ProSupport H+4 onsite service, 60 Mois	1	19259,00	19259,00		
Licence Microsoft Windows Server Standard 16 Coeurs NCE COM	2	1192,00	2384,00		
Licence Microsoft Windows Server WINSVRCAL NCE COM	45	49,00	2205,00		
Licence Microsoft Windows Server RDS NCE COM	15	155,00	2325,00		
Licence VMware Vsphere Essentiel 7.0	1	680,00	680,00		

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le

5LOX

ID : 080-200070969-20221128-2022_2811_05-DE

Projet GLOBAL " SERVEUR- SECURITE - RESEAU "

Désignation	Qté	Frais ponctuel		Abonnement mensuel	
		PU HT	Montant HT	PU HT	Montant HT
Eaton Onduleur 1.5KVA 2U 8 x IEC 60320 C13 - 1.5Kw	1	1632,00	1632,00		
Eaton adaptateur de gestion d'onduleur	1	263,00	263,00		
Accesoirs divers Jarretières RJ45 Plateau fixés à 4 montants 19" Plateau 19" 400mm de prof Réglette d'alimentation 19" réseau ondulé	1	211,00	211,00		
Licence antivirus Trend Serveur (**)	4			2,40	9,60
Licence Veeam Backup et réplication standard (**)	1			60,00	60,00
Externalisation Veeam backup OFF SITE (**) -----	1			95,00	95,00
NAS SYNOLOGY avec 2 Disques dur IronWolf 8To	1	792,00	792,00		
Contrat de maintenance SERVEUR INFORMATIQUE ET RESEAU (**) SERVEUR - RESEAU - WIFI - SUPERVISION	1			200,00	200,00
Ce contrat comprend : • Assistance téléphonique et télémaintenance illimitée • Monitoring 24/24 des équipements serveur • Garantie temps d'intervention : H+4 Serveur • Demande de restauration illimitée Notre offre n'inclut pas : Câblage réseau - pour les pièces nous suivons la garantie constructeur - Les problèmes liés aux virus -Maintenance applicative (logiciels métiers) - Gestion des bases de données - Développement de logiciels, applications, extranets, intranets, etc. - Développement et maintenance de sites web - Formation – Téléphonie					
Prestation technique ISR : sur le serveur : - Préparation du matériel en atelier , maj des firmwares et des OS , configuration de l'IDRAC - Installation de l'hyperviseur VMWARE - Déploiement des différents systèmes d'exploitation sur le serveur - Migration d'un Active directory pour la gestion des droits - Création des GPO et des utilisateurs sur le serveur. - Installation des équipements de supervision réseau - Installation et paramétrage de l'onduleur sur le réseau - Déploiement du NAS sur le réseau - Installation de la solution de la sauvegarde avec VEEAM BACKUP.	4	750,00	3000,00		

Projet GLOBAL " SERVEUR- SECURITE - RESEAU "

Projet GLOBAL " SERVEUR- SECURITE - RESEAU "		Frais ponctuel		Abonnement mensuel		
Désignation	Qté	PU HT	Montant HT	PU HT	Montant HT	
- Test et validation de l'ensemble de la solution - Mise à jour du dossier technique A votre charge : Installation de vos logiciels métiers a effectuer par vos éditeurs logiciels. ----- POSTES DE TRAVAIL ----- Licence antivirus Trend (**) Contrat d'infogérance PC (**) Ce contrat comprend : • Audit initial, • Assistance téléphonique et télémaintenance illimitée de 8h à 17h30, du lundi au vendredi, • Intervention sur site à J+1, • Intervention sur les ordinateurs fixes, portables , messagerie , antivirus, problème de droits , de sécurité, d'accès internet , Le contrat est souscrit pour une durée de 1 an. Notre offre de contrat d'infogérance n'inclut pas : Câblage réseau - pour les pièces nous suivons la garantie constructeur - Les problèmes liés aux virus -Maintenance applicative (logiciels métiers) - Gestion des bases de données - Développement de logiciels, applications, extranets, intranets, etc. - Développement et maintenance de sites web - Formation – Téléphonie. Prestation technique : Passage sur les postes de travail pour: Audit parc informatique Installation de sur l'ensemble des postes de la communauté de commune de notre outils d'inventaire de postes de travail. Déploiement ----- RESEAU FIREWALL ----- FIREWALL Fortigate FG-40F Inclus mise à jour logiciel et matériel 5 ans 1x GE RJ45 WAN Port, 3x GE RJ45 Ethernet Ports	45				108,00	
	45				2,40	900,00
					20,00	
	1	1500,00	1500,00			
	1	3174,00	3174,00			

ID : 080-200070969-20221128-2022

Page

Projet GLOBAL " SERVEUR- SECURITE - RESEAU "

Désignation	Qté	Frais ponctuel		Abonnement mensuel	
		PU HT	Montant HT	PU HT	Montant HT
FortiOS™ Operating System FortiGuard™ Security Services IPv4 Firewall Throughput 5Gbs HxPxL -> 38.5 x 216 x 160					
Eaton Onduleur ligne interactive Eaton Ellipse PRO - 1,60 kVA/1 kW	1	345,00	345,00		
Contrôleur supervision Licence pour serveur Vmware	1	289,00	289,00		
Borne sans fil Ubiquiti UNIFI AC PRO	3	197,40	592,20		
soutp de montage borne	3	26,00	78,00		
Jarretières réseau RJ45 Cat 6.a 1M	10	3,52	35,20		
Jarretières réseau RJ45 Cat 6.a 2M	5	5,02	25,10		
Accessoires divers: Cable Cat.6 Noyaux Cat6 Platine ,colliers...	1	183,00	183,00		
Prestation technique : Préparation et mise à jour des firmwares en atelier, Installation des équipements dans la Baie IT , Paramétrage et configuration des règles de firewall selon vos besoins, Paramétrages des VLAN et de la sécurité réseau, Passage des cables RJ45 pour les 3 Bornes Réalisation du DT Test de bon fonctionnement	2	750,00	1500,00		
• Possibilité de financement avec nos partenaires soit 60 mensualités de 871 € HT (sous réserve d'acceptation)	1				

Projet GLOBAL " SERVEUR- SECURITE - RESEAU "									
				Frais ponctuel			Abonnement mensuel		
Désignation		Qté	PU HT	Montant HT	PU HT	Montant HT			
Montant total									
				HT		40 472,50		1 372,60	
				TVA		8 094,50		274,52	
				NET A PAYER		48567,00		1647,12 €	

Le présent devis est soumis aux conditions générales de vente (indiquées en dernière page) que le client reconnaît avoir lues et acceptées.
 Les conditions générales applicables au présent devis sont également disponibles sur le site www.detectit.fr
 (*) Durée d'engagement minimum de 36 mois
 (**) Durée d'engagement minimum de 12 mois.

Validité de l'offre : 7 jours
 Délais de livraison : suivant planification

Conditions de règlement : A réception de facture

Bon pour accord le :

Nom :

Fonction :



Eric POURRE
 09 71 00 12 90
 epourre@detectit.fr

53 route nationale
 80480 DURY
 Tél : 09 71 00 12 90
 contact@detectit.fr
 RCS 824 197 628 AMIENS
 Code APE 6202A

Offre tarifaire: CONTRAT D'INFOGÉRANCE

	Postes de Travail	Serveur et éléments actifs
Audit et rédaction d'un DAT	✓	✓
Monitoring, Supervision et Maintenance préventive		✓
Assistance téléphonique illimitée, prise de contrôle à distance des postes utilisateurs	✓	✓
Administration complète des serveurs et éléments actifs		✓
Déplacements sur site illimités (avec délais d'intervention de 4h pour les serveurs, 8h pour les PC. Pour les pièces nous suivons la garantie constructeur)	✓	✓
Gestion de la sécurité du réseau (antivirus, firewall, antispam), gestion des sauvegardes		✓
Tarif mensuel HT	20 €	200 €
Qté	45	1
Soit Un Total Mensuel HT de	900 €	200 €

Le contrat est souscrit pour une durée de 5 ans. **Notre offre n'inclut pas :** Câblage réseau - pour les pièces nous suivons la garantie constructeur - Maintenance applicative (logiciels métiers) - Gestion des bases de données - Développement de logiciels, applications, extranets, intranets, etc. - Développement et maintenance de sites web - Formation – Téléphonie.

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le

ID : 080-200070969-20221128-2022_2811_05-DE

detecti
Votre partenaire info

PROPOSITION FINANCIÈRE

SOLUTION FINANCIÈRE PROJET SÉCURITÉ INFORMATIQUE

Prestation de mise en service (frais ponctuel) & Matériels (Possibilité de financement avec nos partenaires soit 60 mensualités de 871 € HT)	40 472,50 € HT soit 60 mensualités de 871 € HT
Échéance mensuelle DETECTIT (licences et contrats de maintenance) -Contrat de maintenance informatique : 200 € HT -Contrat d'infogérance poste de travail : 900 € HT -Licences Antivirus : 117,6 € HT -Licences VEEAM BACKUP&REPLICATION : 60 € HT -Externalisation de la sauvegarde OFF site : 95 € HT -Abonnement Fibre et Backup : -- € HT	1 372,60 € HT

Fait à Dury

Pour DetectIT

Fait à Ailly sur noye le : 29/11/2022

Pour communauté de commune avre de luce

Bon pour accord

(Signature précédée de la mention manuscrite Bon Pour accord + cachet)

A. Dorelère





Votre partenaire informatique

**VOTRE INTERLOCUTEUR
DETECTIT**

Éric POURRE

T : 09 71 00 12 90

M : 06 85 98 98 20

epourre@detectit.fr



Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le

SLO

ID : 080-200070969-20221128-2022_2811_05-DE

Conditions Générales de Vente DETECTIT

Article 1 - Définitions

Au titre des présentes Conditions Générales de Vente seront définis comme suit :

Client : la personne morale titulaire du Contrat conclu avec **Le Prestataire**

Le Prestataire : La société DETECTIT ou ses sous-traitants

Contrat : désigne le document contractuel signé entre les Parties et se référant aux présentes Conditions Générales de prestations et éventuelles conditions particulières, décrivant les modalités financières des Services auxquels souscrit le CLIENT.

Commande : désigne le ou les Services fournis au titre du Bon de Commande signé par le CLIENT et accepté par la Société.

Équipement(s) : désigne tous les matériels et logiciels leurs étant rattaché permettant au Client de bénéficier du Service dans le cadre du Contrat.

Service/s : L'ensemble des services auxquels le Client aura souscrit parmi les services suivants ou tout nouveau service proposé par Le Prestataire :

- Supervision, Maintenance informatique, infogérance
- Affichage dynamique
- Hébergement/sauvegarde
- Liens internet/téléphonie
- Messagerie
- Installation serveurs
- Sécurité/ Back-Up

Application : désigne une solution logicielle à usage Client développée par un éditeur du marché ou faisant l'objet du développement spécifique d'un tiers.

Environnement : désigne l'environnement physique et logique sur lequel les Applications et les Équipements sont hébergés.

Données : toute donnée confiée au prestataire dans le cadre du bon fonctionnement de l'infrastructure et des services associés

Leaser : organisme financier intervenant dans le cadre des contrats de location d'équipement.

Jours Ouvrés : désigne les Jours du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés légaux français et des Jours conventionnels de fermeture de la Société, de 9h à 18h heures.

Annexe : désigne tout document complémentaire ou conditions particulières qui décrivent notamment les Services pouvant faire l'objet d'une Commande par le CLIENT, les prix et les modalités de fourniture de ces Services.

Article 2 - Objet

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Client bénéficie des Services ou de la fourniture de matériel par Le Prestataire.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser la conclusion d'un contrat de prestations pour un futur Client dont les caractéristiques techniques s'avèrent incompatibles avec les services proposés.

Dans ce cas Le Prestataire proposera au futur Client une étude afin d'évaluer les services et équipements nécessaires à la bonne réalisation des prestations. L'ensemble des études et rapports techniques établis par Le Prestataire restent sa propriété et ne peuvent faire l'objet d'une transmission à un opérateur tiers.

Article 3- Documents Contractuels

Les présentes Conditions Générales font partie intégrante du contrat de prestations de Service ou de fourniture souscrit par le Client et prévalent sur toute autre proposition commerciale antérieure faite au Client par Le Prestataire.

Concernant la fourniture d'Équipements, le contrat est constitué des présentes conditions ainsi que l'offre commerciale signée par le Client.

Article 4 - Commande

4.1 Le Prestataire établit une offre décrivant les Prestations à réaliser ou les Équipements à fournir, (ci-après l'« Offre »). Les délais de réalisation ou de fourniture, sur la base des besoins exprimés par le Client (ci-après le « Cahier des charges »). A cet effet, le Client s'engage à transmettre au Prestataire par écrit l'ensemble de la documentation et des informations utiles à l'établissement de l'Offre, dont le dossier technique, les plans, les études, la présence de tout produit ou déchet dangereux, contraintes sécuritaires ou tout autre document. Sauf mention expresse contraire dans l'Offre, cette dernière est valable un mois à compter de son émission. La signature de l'Offre adressée par le Client emporte acceptation de l'Offre et des présentes Conditions générales (ci-après la « Commande »).

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le

SLO

ID : 080-200070969-20221128-2022_2811_05-DE

4.2 Concernant la location d'Équipement les conditions sont définies par l'Offre pour une durée variable de 36/48 ou 60 mois.
Les services de location d'équipement étant liés à un contrat de location financière, ils sont soumis aux conditions générales de l'organisme financier (Lessor).

Article 5- Obligations et responsabilités du Client

1. Le Client est tenu au paiement de l'ensemble des sommes facturées au titre de(s) Service(s) et/ou option(s) éventuellement souscrit(s) et de l'exécution de l'ensemble de ses obligations.
2. Le Client s'engage à communiquer au Prestataire une adresse email valide qui servira de contact principal pour toutes les communications du Prestataire vers le Client.
3. Le Client s'engage à communiquer au Prestataire dans les plus brefs délais toute modification nécessaire à la bonne exécution du Contrat de Service, notamment de tout changement de coordonnées bancaires, raison sociale, adresse ou adresse email.
4. Dans le cadre d'opérations de support, le Client s'engage à mener toute action à la demande des techniciens du Prestataire, et notamment à redémarrer ses équipements afin de résoudre d'éventuels dysfonctionnements. De même, dans le cadre d'opérations de support, le Client s'engage à laisser les techniciens du Prestataire se connecter par Internet sur son ordinateur à travers d'un logiciel d'assistance à distance.
5. Dans le cadre d'opérations de maintenance le Client s'engage à établir contradictoirement un état des lieux initial du fonctionnement des installations et à l'issue des prestations un état libératoire de toute responsabilité desdites installations.
6. Au travers de certains Services, le Client a la possibilité de produire, transmettre et diffuser des données sur les réseaux. Le Client est le producteur des données de toute nature stockées et diffusées sur ses Services et s'engage à respecter la réglementation en vigueur et à disposer de toutes les autorisations nécessaires pour leur stockage et leur diffusion. Il s'engage notamment (mais pas exclusivement) à ne pas utiliser (ou autoriser/permettre à un tiers d'utiliser) les Services pour transmettre des informations, offrir tout service, recevoir des éléments ou des données de quelque nature que ce soit, qui seraient en violation des lois et règlements en vigueur, qui présenteraient un caractère abusif, menaçant, choquant, diffamatoire, pornographique ou qui pourraient être considérés comme offensants par tout autre moyen, ou encore porteraient atteinte à des engagements de confidentialité ou violeraient des droits de propriété intellectuelle ou industrielle.
7. Le Client garantit Le Prestataire de toutes les conséquences pécuniaires pouvant résulter de la mise en cause de sa responsabilité civile ou pécuniaire à raison de la présentation et du contenu des données qu'il elles soient, stockées et/ou diffusées par le Client à partir de ses Services ou du/des nom(s) de domaine du Client. Le Client s'engage à intervenir à toute instance engagée à l'encontre du Prestataire du fait de la présentation et du contenu des données et/ou du/des nom(s) de domaine, aux fins de s'identifier comme étant le seul et l'unique responsable de ces données et de ce(s) nom(s) de domaine. Le Client est seul responsable des contenus et services hébergés sur ses Services et des informations transmises ou collectées et donc Le Prestataire n'assume aucune responsabilité quant à ces derniers. Le Prestataire sera en droit de suspendre immédiatement et sans préavis la connexion au serveur (Loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique), sans que cette suspension ne puisse donner droit au versement d'aucune indemnisation.

Article 6 - Responsabilités du Prestataire

1. Le Prestataire s'engage à réaliser les prestations et à mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer le service de manière permanente et continue tout au long du contrat. Il s'engage à cet effet dans le seul cadre d'une obligation de moyens.
2. Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre les prestations dans le délai défini dans un planning prévisionnel en accord avec le Client. Il définira les différentes étapes et réunions de chantier auxquelles un représentant habilité du Client devra être présent.
Tout retard non imputable au Prestataire donnera lieu à une prolongation de délai permettant à Le Prestataire de réaliser les prestations ou fourniture d'équipements tel que défini à l'offre.
3. Le Prestataire ne pourra pas voir sa responsabilité engagée en cas de retard, interruption ou suspension des Prestations qui ne lui est pas imputable, et notamment pour tout retard, suspension ou interruption imputable au Client, à tout prestataire ou fournisseur, à une modification de la Commande.
4. Révision de l'Offre :
Les prix et les délais indiqués dans l'Offre s'entendent strictement pour une exécution ou une livraison d'Équipements conforme à l'Offre, effectuée en Jours Ouvrés et dans les horaires normaux du Prestataire, et n'engagent jamais Le Prestataire pour des travaux, fournitures ou prestations supplémentaires.
Toute modification des Prestations, livraisons d'Équipements définies dans l'Offre, qu'elle résulte d'un choix du Client ou d'une réglementation nouvelle, doit faire l'objet d'un avenant écrit et préalable indiquant notamment son incidence sur les prix et les délais d'exécution initiaux.
5. La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée lorsque l'interruption de Service résulte :
 - d'une mauvaise utilisation du Service par le Client et/ou ses correspondants,
 - du fait d'un tiers,
 - d'un acte de malveillance (piratage ...) par un tiers identifié ou non

- d'un élément non fourni et/ou non installé par Le Prestataire,
 - de la détérioration du service provenant d'un élément de Force majeure tel que défini à l'article 1.5
 - de la divulgation par le Client, par tous moyens, du ou des codes d'accès aux Services à une tierce personne non autorisée,
 - de perturbations ou d'interruptions des moyens de télécommunications gérés par des opérateurs souscrits par le Client et par lequel transite le Service du Prestataire,
 - de perturbations ou d'interruptions des moyens de télécommunications gérés par des opérateurs auxquels est connecté Le Prestataire,
 - de la suspension dans l'exécution des Services dans le cadre de la maintenance du réseau, étant précisé que, sauf urgence, ces opérations seront effectuées en dehors des périodes de haut trafic et qu'un soin particulier sera apporté afin de réduire au maximum la période d'indisponibilité,
 - de la restriction à la fourniture des Services ou de cessation du droit d'exploitation des réseaux décidés par l'autorité publique,
 - de modifications dues à des prescriptions à Le Prestataire par l'Arcep ou tout autre organisme réglementaire,
 - d'un cas de force majeure ou cas fortuit, tels que définis aux présentes
 - 6. La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée lorsque l'accès au service est déterminé par la mise en service de l'accès à l'Internet (fibre ou analogique).
 - 7. Le Prestataire ne saurait être tenu responsable de l'impossibilité de délivrer le Service en cas de non-respect des obligations et responsabilités du Client.
 - 8. Lorsque la responsabilité du Prestataire est engagée à la suite d'une faute de sa part, la réparation ne s'applique qu'aux seuls dommages directs, personnels et certains que le Client a subis, à l'exclusion expresse de la réparation de tous dommages et/ou préjudices indirects et immatériels, tels que les préjudices commerciaux, les pertes d'exploitation et de chiffre d'affaires, les pertes de données.
- Dans cette éventualité, l'obligation du Prestataire envers le Client à raison des préjudices subis quelle qu'en soit leur nature, leur importance et leur circonstance, ne peut excéder 20% de la facture mensuelle
- Article 7 – Assurance**
 Le Prestataire s'engage à souscrire et maintenir en vigueur auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable toute assurance appropriée lui permettant de couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité résultant de la Commande
- Article 8 - Données Personnelles**
1. Le Client reconnaît que la souscription aux Services implique le traitement, par Le Prestataire, de données à caractère personnel (notamment des noms, prénoms, adresses e-mail et postales et numéros de téléphone). Les Parties conviennent que les données personnelles traitées par Le Prestataire pour le compte du Client demeurent la propriété du Client.
 2. A cet égard, il est expressément stipulé par les Parties que le Client demeure le responsable de traitement et que Le Prestataire est un sous-traitant au sens de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite « loi Informatique et Libertés » et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après, le « RGPD »)
 - Dès lors, dans le cadre de l'exécution du Contrat, Le Prestataire agira exclusivement pour le compte du Client, sur la base des stipulations des présentes Conditions Générales, et se conformera strictement aux instructions du Client.
 3. Le Prestataire s'engage à ne pas exploiter ou utiliser les données personnelles transmises par le Client pour ses besoins propres ou pour le compte de tiers. Elles ne seront utilisées qu'aux fins d'exécution du Contrat, de la gestion de l'abonnement du Client et des relations commerciales entre les Parties.
 4. Le Prestataire s'engage à ne pas conserver les données à caractère personnel au-delà de la durée de conservation fixée par le Client au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, et en tout état de cause, à ne pas les conserver après la fin du Contrat.
 5. Le Prestataire atteste présenter des garanties suffisantes en matière de sécurité et de confidentialité des données et s'engage à agir conformément aux instructions documentées du Client sur les données à caractère personnel du Client, ainsi qu'à mettre en œuvre les mesures de sécurité et de confidentialité communiquées par le Client.
 6. Le Prestataire s'engage en particulier à mettre en place les mesures suffisantes pour assurer la sécurité et la confidentialité des Données Personnelles Client confiées et traitées dans le cadre des Services, à savoir notamment :
 - Mettre en œuvre les mesures techniques et d'organisation appropriées pour protéger les Données Personnelles du Client contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, l'utilisation détournée, la diffusion ou l'accès non autorisés, ainsi que contre toute autre forme de traitement illicite ;
 - Ne pas utiliser les Données Personnelles Client pour son propre compte ou pour le compte de tiers et ne pas les transférer sans l'autorisation écrite et préalable du Client ;

- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données Personnelles Client soient soumises à des obligations appropriées de confidentialité ;
 - Ne pas réaliser de copies ou duplications des Données Personnelles Client sans l'autorisation écrite préalable du Client (à moins que cela soit nécessaire à l'accomplissement des Services fournis par Le Prestataire) ;
 - Informer le Client de tout accès accidentel ou non autorisé aux Données Personnelles Client, de tout manquement à la Réglementation Données Personnelles ou toute suspicion d'un tel manquement, dans les meilleurs délais et, si possible, 48 heures au plus tard après en avoir pris connaissance.
 - Selon le choix du Client, supprimer les Données Personnelles Client ou les renvoyer au Client au terme du Contrat, et détruire les copies existantes, sauf obligation légale de les conserver ;
 - Mettre à la disposition du Client tous les renseignements nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues en matière de données personnelles ;
7. Les serveurs utilisés par Le Prestataire sur lesquels les données à caractère personnel sont hébergées sont tous localisés en France, aux adresses suivantes :
OVHcloud 59820 Gravelines
Altimat OVH 9 Rue du Bassin de l'Industrie, 67000 Strasbourg
- En cas de déménagement des serveurs, Le Prestataire devra en informer préalablement le Client.
8. En cas de non-respect des stipulations susvisées, le Client pourra résilier de plein droit, sans indemnité ni préavis, le présent Contrat.
9. En tant que responsable de traitement, le Client devra s'acquitter de toutes les formalités de déclaration légalement requises auprès de la CNIL.
10. En particulier, Le Prestataire informe le Client qu'en tant que responsable de traitement et employeur, il a le droit de contrôler l'utilisation qui est faite par son personnel des outils de messagerie et de l'Internet. En revanche, tout email, dossier ou fichier expressément identifié comme personnel par un employé ne peut pas être consulté par le Client (sauf en cas d'enquête judiciaire, d'autorisation obtenue d'un juge par le Client, ou de présence de l'employé lors de la consultation).
11. En tout état de cause, le Client est informé qu'il doit informer ou consulter les instances représentatives du personnel pour tout traitement visant à un contrôle de l'utilisation de la messagerie ou de l'Internet. En outre, chaque employé doit être informé de ce dispositif de contrôle (finalités, destinataires des données personnelles, droit d'opposition, d'accès et de rectification).
12. Le Prestataire devra imposer à ses sous-traitants, toutes les obligations découlant pour elle du présent article.
- Article 9 - Réversibilité des données :**
1. A l'issue du contrat Le Prestataire restituera l'intégralité des données fournies et hébergées sur un support fourni par client.
 2. En cas de transmission totale ou partielle des données nominatives détenues ou traitées dans le cadre du Contrat, à tout tiers, Le Prestataire s'engage au respect de la réglementation en vigueur.
- Article 10 - Conditions financières**
1. Facturation et pénalités de retard :
Les factures sont payables comptant à réception. Sauf conditions particulières accordées au client précisé sur l'Offre
 2. Toute facture non réglée suivant sa date d'échéance donnera automatiquement lieu, conformément à l'article L441-10 du code de commerce, à l'application de pénalités de retard calculées sur la base du taux de la BCE appliqué à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10%. Lesdits intérêts étant exigibles à compter de la date d'échéance.
Le client sera de plein droit redevable, en sus, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros.
Les frais de recouvrement engagés par le Prestataire au-delà du montant de l'indemnité forfaitaire prévue ci-dessus seront entièrement à la charge du client et exigibles sur justification.
 3. Suspension du service ou de livraison d'équipements :
Le Prestataire se réserve le droit de suspendre l'exécution de la commande ou de toute autre commande en cours après une mise en demeure de payer restée infructueuse dans un délai de 8 (huit) jours.
- Article 11 - Révision des prix**
A chaque date anniversaire du Contrat, Le Prestataire indexera automatiquement, sans autre préavis, l'ensemble des redevances prévues au Contrat. L'indice retenu pour la révision des prix est celui du Syntec relatif aux services informatiques. Le prix de la redevance sera révisé selon la formule suivante :
- P1=P0*S1/S0
P1 : Prix Révisé
P0 : Prix Contractuel d'origine
S0 : Indice SYNTEC de référence à date contractuelle
S1 : dernier indice publié à la date de révision

ARTICLE 12 - Durée-Résiliation

1. Le contrat est conclu pour la durée fixée à l'Offre. Il est renouvelable ensuite par tacite reconduction pour une période d'un an. Il prendra effet à la date de mise en service effective.
2. Concernant la location d'Equipements le contrat est conclu pour une durée variable de 36/48 ou 60 mois.

2. Le Contrat peut être résilié par l'une des deux parties aux termes de la première échéance puis à chaque échéance annuelle par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant respect d'un préavis de quatre-vingt-dix jours 90 (1) mois avant la date d'échéance.

3. En cas de résiliation anticipée aux torts du client, toutes les redevances payées par ce dernier resteront définitivement acquises au Prestataire et les redevances à échoir jusqu'au terme du contrat seront immédiatement exigibles et devront être réglées par le client dans les 15 jours de la date d'effet de la résiliation, nonobstant toute demande complémentaire de la Société en réparation de son préjudice

4. Le Prestataire se réserve la faculté de résilier le Contrat, à tout moment et de plein droit, sans préavis ni indemnité, dans les cas suivants :
- non-respect des Conditions Générales et Particulières du Contrat,
 - fausses déclarations du Client,
 - non-paiement des factures par le Client,
 - mise en redressement ou liquidation judiciaire du Client.
 - dénégation du Client hors de la zone géographique d'intervention du Prestataire

Article 13.- Confidentialité

Chaque partie reconnaît et convient que chacune et toutes les informations obtenues de l'autre partie ou de toute autre manière en rapport avec la Commande, sous quelque forme que ce soit, sont des informations confidentielles. Chaque partie s'engage, pendant cinq ans après la réception de la Commande, à ne pas autoriser la duplication, l'utilisation ou la divulgation d'une de ces informations confidentielles en faveur de toute personne autre que ses salariés qui doivent en disposer pour l'exécution de la Commande, sauf autorisation écrite préalable de l'autre partie. Chaque partie s'engage à faire respecter les présentes dispositions par ses préposés ou prestataires éventuels. En revanche, il est expressément convenu et accepté que Le Prestataire pourra se prévaloir globalement du marché réalisé pour le Client, à titre de simple référence commerciale.

Article 14 - Non Sollicitation de personnel

Pendant toute la durée du Contrat et douze (12) mois suite à sa résiliation, le Client s'interdit, directement ou indirectement, d'embaucher tout collaborateur du Prestataire ou de faire la moindre démarche en ce sens, sans son accord préalable écrit. En cas de non- respect de cet engagement, le Client sera tenu à titre de dédommagement de verser immédiatement au Prestataire une somme forfaitaire égale aux salaires mensuels bruts que le collaborateur aura perçu dans les douze (12) mois précédant son départ. La présente clause vaudra, quelle que soit la spécialisation du collaborateur en cause.

Article 15 - Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de leurs obligations contractuelles, lorsque celles-ci sont le fait d'un cas de force majeure, entendu comme tout événement de quelque nature qu'il soit, échappant au contrôle des parties et de nature à rendre impossible ou exorbitante l'exécution par l'une des parties de ses obligations contractuelles et de façon non-exhaustive tout cas de guerre, grèves, fermeture provisoire d'entreprise, émeutes, catastrophes naturelles, épidémie, pandémie, vol, incendie, dégradations volontaires, entraves au déplacement, mauvais fonctionnement ou interruption du réseau électrique ou du réseau d'eau. La Partie faisant l'objet d'un cas de force majeure en informera dans les plus brefs délais l'autre partie et s'engage à prendre les mesures propres à en pallier les conséquences. Dans l'hypothèse où l'exécution d'une Prestation serait suspendue pendant plus de trois (3) mois, chacune des Parties pourra résilier la Commande moyennant un préavis de quinze (15) jours adressé par lettre recommandée avec accusé de réception, sans qu'aucune indemnité ne puisse être mise à sa charge par l'autre Partie.

Article 16 - Résolution des litiges et droit applicable :

1. Tout différend relatif à l'interprétation des présentes conditions ou à l'exécution des commandes fera l'objet dans un premier temps d'une tentative de résolution amiable. A défaut d'accord dans un délai de 30 jours suivants la notification du différend par lettre recommandée avec accusé de réception de l'une des parties, celui-ci sera soumis au Tribunaux d'Amiens.
2. Le Contrat est régi par le droit français.